



ARRETE PORTANT AUTORISATION DES OUVERTURES DOMINICALES – ANNEE 2025

Le Maire de la Commune de Mesnills-sur-Iton,

Vu l'article 257 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015,
Vu les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés,
Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,
Vu la demande formulée par courrier en date du 8 août 2024 de SARL DEKADIS (Carrefour Market)
Route de Verneuil Damville 27240 MESNILS-SUR-ITON,
Vu l'avis favorable du conseil municipal en date du 12 septembre 2024

ARRETE

Article 1 :

Pour l'année 2025, 5 ouvertures dominicales pour le commerce SARL DEKADIS (Carrefour Market)
Route de Verneuil Damville 27240 MESNILS-SUR-ITON sont autorisées sur la commune.

Les ouvertures sont autorisées les dimanches suivants :

- Dimanche 20 avril 2025
- Dimanche 8 juin 2025
- Dimanche 13 juillet 2025
- Dimanche 21 décembre 2025
- Dimanche 28 décembre 2025

Article 2 :

Les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.

Article 3 : seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler ces dimanches.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen ; 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Préfet de l'Eure,

Monsieur LIEDTS Matthieu, SARL DEKADIS Carrefour Market

Monsieur Fabien GUICHARD, DGS de la commune de Mesnils-sur-Iton,

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure,

Monsieur le Directeur des services d'incendie et de secours de l'Eure,

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 13 septembre 2024

Colette BONNARD,

Maire,

